

## DE L'INTÉRÊT DE LA LECTURE DE L'ADRESSE ET DU TEXTE

Voilà une bien jolie lettre, au format agréable pour la mise en page, avec des marques postales propres.

C'est une lettre en Port Payé P.P. noir.

Timbre à date de bureau de direction au départ de ST LO (Manche) à demi-fleurons, dit au type 12 du 14 mai 1852. Le recto est barré d'un trait de plume, la taxe 6 décimes est au dos ainsi que le dateur de Paris à 2 cercles extérieurs, encre bleue.

Tout cela est très basique et ne justifie pas une poussée d'hypertension.

La correspondance est adressée à Monsieur OUDARD secrétaire de Leurs Majestés (L.L. M.M.) Le Roi et la Reine des français Paris au Palais Royal.

Vu la qualité du destinataire, on comprend l'emploi du port payé.

On notera l'emploi de la Majuscule en inflation, mais que les français ne la mérite pas.

L'auteur en est le chevalier Pierre-Augustin BERTHEMY, né à MONTIER-EN-DER (Haute-Marne) en 1778, mort à PARIS en 1855.

C'est un général, chevalier de l'empire, officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon 1°. Il a participé à la campagne de Russie, blessé à la bataille de la Moskowa où il est fait Commandeur de la légion d'Honneur.

Lorsqu'il rédige cette lettre il est commandant du département de la Manche depuis 1831.



*" Je m'empresse de vous remercier de votre empressement à remettre ma dépêche à S.M. La reine qui en renferme une autre pour le Roi dont voici le contenu.*

*Votre majesté ayant daigné, après avoir commandé le département des Hautes-Alpes, me confier celui de la Manche, je n'ai pu avoir l'honneur d'approcher votre majesté  
Ancien officier d'ordonnance de S.M. L'Empereur Napoléon, j'ai toujours servi avec activité mon pays et comme votre majesté a daigné m'accorder ses bontés, j'ajouterai seulement que je n'ai nul autre besoin que celui d'obtenir un titre, même honorifique, dans la maison de votre majesté afin que mes enfants qui sont appelés à avoir une grande fortune puissent espérer de pouvoir servir LL.AA.RR. Fils de Votre Majesté. "*

L'adresse du destinataire et le texte de 2 pages en font une lettre moins ordinaire que d'autres.

Autre jolie lettre, même petit format, du département de la Charente-Inférieure, de SAINT-PIERRE D' OLÉRON de l'île homonyme, pour la ville de ROCHEFORT.

Une cursive de distribution, bien frappée, le timbre à date au type 13 du bureau de direction un peu moins bien venu, du 17 septembre 1832.

Bon, et alors ?

Elle est adressée à Monsieur VIAUD secrétaire en chef de la mairie de ROCHEFORT. Elle est écrite, depuis St-Pierre d' Oléron, par Nadine TEXIER, épouse VIAUD qui réside chez ses parents.

Le couple aura 3 enfants, dont Julien le dernier né (14 janvier 1850 à ROCHEFORT), qui sera connu ensuite sous le pseudonyme de PIERRE LOTI

Théodore VIAUD devra quitter son poste à la mairie de Rochefort, il sera faussement accusé de malversation et l'affaire ne connaîtra qu'un tardif dénouement. Cet événement affectera durablement Pierre LOTI.

Madame VIAUD fait état de ses relations épisodiques avec le maire de St-Pierre et d'une épidémie de choléra qui sévit sur l'île.



" Ce que tu me dis du choléra me tranquillise. De plus en plus, la tante Rosalie doit reprendre de la gaieté et cesser d'être inquiète, ou elle n'est pas raisonnable. Ici le mal ne diminue pas aussi vite, au moins n'augmente-t-il pas. D'après ce que j'ai pu recueillir hier au soir, nous avons dans les villages déjà atteints, les uns trois cas, les autres deux cas, et un décès.

Maintenant, qui croire ? Tu sais cher ami que n'ayant pas de relations fréquentes avec le maire et ses adjoints je ne peux te donner un compte très exact. "

Les parents de Pierre LOTI, les précisions apportées sur l'épidémie de choléra sur l'île d'Oléron dans un texte de 2 pages 1/2 donnent à cette correspondance quelques intérêts supplémentaires.

Grande Chancellerie de l'Ordre Royal Paris le 7 mars 1840 de la Légion d'honneur

1° division

"J'ai reçu Monsieur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour solliciter la décoration de Chevalier de la légion d'honneur.

Il eut été à désirer que M. le Ministre de la Guerre, beaucoup plus à même que moi d'apprécier et de faire récompenser vos services, vous eut proposé pour cette décoration avant l'époque de votre retraite qui est toute récente. J'ajouterai qu'aucune pièce ne justifie des services que vous rappelez.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma profonde considération.

Pour le Grand Chancelier, le Maréchal de camp secrétaire général de l'Ordre."



Le demandeur aurait-il enjolivé sa carrière militaire afin de recevoir une décoration à laquelle il ne pouvait prétendre ?

Une réponse administrative en 2011 serait certainement moins personnalisée, style "les éléments communiqués ne permettent pas en l'état d'accéder favorablement à votre requête".



Quant aux services invoqués que rien ne justifie, aux décorations sollicitées sans légitimation était-ce en 1840, un cas isolé et répréhensible ? Et que dirait l'avenir...

Raymond LOËDEC